



De l'éducation sexuelle. Le rapport de 1948

Régis Revenin

► To cite this version:

Régis Revenin. De l'éducation sexuelle. Le rapport de 1948. Presses universitaires de Rennes. Louis François et les frontières scolaires. Itinéraire pédagogique d'un inspecteur général, 1904-2002, pp.125-131, 2014, 9782753559929. 10.4000/books.pur.50946 . halshs-01418800

HAL Id: halshs-01418800

<https://shs.hal.science/halshs-01418800>

Submitted on 13 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'éducation sexuelle : le rapport de 1948

Régis REVENIN

Un arrêté ministériel du 18 mars 1947 charge un comité d'étude d'envisager « dans quelle mesure et sous quelle forme une éducation sexuelle pou[r]rait être introduite dans les établissements d'instruction publique¹ ». Dirigé par Louis François, ce groupe de travail est composé de vingt-cinq membres (dont sept femmes) : inspecteurs généraux, inspecteurs d'académie, représentants de diverses directions des ministères de l'Éducation nationale et de la Santé publique, directeurs d'établissements, syndicats d'enseignants, associations familiales, fédérations de parents d'élèves et docteurs en médecine spécialistes de psychologie infantile (André Berge, Georges Heuyer et Jeanne Lévy). Le comité pose très explicitement à l'Éducation nationale une question désormais essentielle, celle de l'éducation sexuelle, sujet toujours et peut-être plus que jamais d'actualité que l'introduction officielle (depuis les circulaires Fontanet de 1973) sous une certaine forme dans les programmes scolaires n'a pas épuisé². Est-ce ou non le rôle de l'école que d'instruire en ce domaine, qui au cours du siècle prend de l'ampleur dans le parcours biographique des individus, sous l'effet des sciences du psychisme, du triomphe du mariage d'amour et plus généralement du sentiment amoureux qui valorise la rencontre de l'autre ? N'est-ce pas davantage une tâche éducative incombant à la famille ? Le milieu scolaire en est-il vraiment le lieu approprié, alors même qu'il est « si souvent anti-éducatif » (selon les termes mêmes du rapport François) ? D'ailleurs, s'agit-il vraiment d'éduquer, ou plutôt d'instruire, d'informer les enfants et les adolescents³ ? Quels contenus offrir à cet enseignement ? Doit-il être distinct

1. *Rapport du Comité d'étude concernant l'éducation sexuelle dans les établissements d'instruction publique*, établi par M. Louis François, président du Comité d'étude, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, octobre 1948, 54 p. Sauf mention contraire, les citations qui suivent sont toutes extraites dudit rapport.

2. REVENIN R., « Éducation sexuelle », in LE BRETON D., MARCELLI D. (dir.), *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 261-264.

3. J'utilise ici les termes génériques « enfants », « adolescents » ou encore « jeunes gens » pour désigner les jeunes.

de l'éducation ou de l'instruction globale, ou au contraire s'y diluer? Comment réaliser dans un cadre collectif cette « éducation qui doit être avant tout œuvre de formation individuelle⁴ »? Quels enseignements spécifiques et communs donner aux filles (notamment la puériculture) et aux garçons? Faut-il évoquer les particularités anatomiques de l'autre sexe face à des élèves d'un sexe? Et *quid* des classes mixtes et de la coéducation⁵?

Une éducation reconnue nécessaire

Même si le rapport François aborde cette dernière question dans un chapitre spécifique, pour l'essentiel, implicitement, il concerne surtout les jeunes gens. Cela pose aussi la question du sens de cette éducation sexuelle (des garçons): la préparation au mariage, l'apprentissage de la rencontre amoureuse, l'éducation à réfréner ses « pulsions », et peut-être l'épanouissement personnel? Ainsi l'école « travaille à libérer l'enfant de toutes les ignorances », celles-là même qui mènent aux « déviations sexuelles », note François. « [L'école] ne peut pas négliger la plus nocive [des ignorances] », car elle « n'a pas seulement pour but d'instruire, de lancer dans la vie des bacheliers plus ou moins brillants, mais aussi de préparer des hommes et des citoyens ». L'école a clairement un « devoir d'éducation, où l'éducation sexuelle fait partie de l'éducation générale ». Selon le rapport, « on ne peut même pas concevoir d'éducation complète sans éducation sexuelle ». Or, « aucune éducation n'est plus négligée que l'éducation sexuelle ».

Si les desseins des acteurs (catholiques, néomalthusiens, féministes, médecins) engagés depuis un demi-siècle dans le combat de l'éducation sexuelle divergent (lutte contre le viol ou la masturbation, prévention des maladies vénériennes, opposition ou promotion des méthodes contraceptives)⁶, tous sont d'accord sur le fait que l'entrée des jeunes en sexualité doit être retardée, notamment pour les jeunes filles qui doivent se préserver: l'éducation sexuelle est dorénavant inéluctable. Pour les membres du comité réuni en 1947-1948, « les enfants s'instruisent entre eux de la façon la moins morale, et la plus malfaisante », par « l'échange de propos grossiers, de dessins obscènes, de revues scandaleuses », par « la constitution de petits groupes dans les recoins sombres ou les graffiti des WC ».

4. À ce titre, mais aussi pour renforcer les liens éducatifs entre l'école et la famille, le rapport François préconise par exemple une « autorisation individuelle demandée aux parents par le maître décidé à parler des problèmes sexuels à l'un de ses élèves, en tête-à-tête », ainsi que la fabrication de « brochures sur l'éducation sexuelle rédigées à l'instigation du ministère de l'Éducation nationale et remises à tous les parents d'élèves ».

5. ROGERS R. (dir.), *La mixité dans l'éducation : enjeux passés et présents*, Lyon, ENS, 2004.

6. DE LUCA BARRUSSE V., « Le genre de l'éducation à la sexualité des jeunes gens (1900-1940) », *Les cahiers du genre*, numéro 49, 2010, p. 155-182; GIAMI A., « Une histoire de l'éducation sexuelle en France: une médicalisation progressive de la sexualité (1945-1980) », *Sexologies : revue européenne de santé sexuelle*, volume 16, numéro 3, 2007, p. 219-229.

L'éducation sexuelle se conçoit donc surtout comme une éducation morale, et l'on sait l'intérêt de Louis François pour l'éducation civique :

« Les phénomènes sexuels sont des phénomènes naturels, parmi d'autres phénomènes naturels », mais la sexualité recouvre aussi « la moralité sexuelle [qui] se dilue dans la moralité générale et relève essentiellement de la maîtrise de soi, et du sens des responsabilités ».

Posant les jalons d'une société alors en pleine reconstruction, le rapport François condense en cinquante-quatre pages et onze chapitres⁷ les débats qui ont émaillé tout le premier xx^e siècle : « Le mot d'éducation sexuelle résume ou contient deux choses distinctes : 1) L'information sexuelle... 2) L'éducation sexuelle, proprement dite ». L'information sexuelle, « franche » et « directe », renvoie aux « connaissances de biologie et d'hygiène destinées à satisfaire la curiosité légitime de l'adolescent en lui faisant comprendre le fonctionnement sain et normal de ses organes », quand l'éducation sexuelle à proprement parler serait une éducation morale aux conditions d'exercice de la « fonction sexuelle », notamment à la « formation de caractère lui permettant de soumettre son instinct et ses impulsions au jugement de sa conscience et au pouvoir de sa volonté », la finalité étant « une existence saine et heureuse » pour les jeunes gens appelés « à fonder une famille saine et heureuse ». Ainsi la question de l'éducation sexuelle suppose tout à la fois une « initiation scientifique », mais également un « enseignement moral ». Au vrai, « éducation et instruction sont indissolubles, et on ne peut concevoir, donc entreprendre l'une sans l'autre ».

Un projet pour « après demain » ?

Pourtant, très longtemps, l'école est restée à distance de ce sujet sulfureux qui questionne les frontières éducatives. C'est que l'introduction dans les programmes scolaires d'une telle éducation nécessiterait quelques réformes préalables. En 1948, le rapport François conclut sans pessimisme aucun que « l'éducation sexuelle dans les établissements d'instruction publique n'est pas pour aujourd'hui, peut-être même pas pour demain, mais on peut parfaitement l'envisager pour après-demain, si les organes compétents de l'Éducation nationale veulent bien dès maintenant se mettre au travail ». Parmi les modifications profondes que requerrait l'introduction de l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires, il y a notamment la « transformation du régime disciplinaire actuel », une « impulsion éducative portée dans tous les secteurs de la vie scolaire dans le sens de l'autodiscipline

7. Dans l'ordre, les onze chapitres du rapport sont les suivants : « Composition du comité », « L'éducation sexuelle à l'étranger », « L'éducation sexuelle et les Églises », « Principes », « Projet d'enseignement des fonctions de reproduction », « Le problème de l'éducation sexuelle dans les classes mixtes », « L'éducation sexuelle proprement dite », « Rôle de la coéducation des sexes », « La formation des maîtres », « Resserrement des liens entre l'école et la famille », « Conclusions générales ».

et de la gestion par les élèves des responsabilités sociales effectives », une « formation appropriée des maîtres et des professeurs par la prise de conscience et la connaissance des problèmes de psychophysiologie et psychopédagogie enfantines », mais aussi un « resserrement des liens entre l'école et les familles », car « comment concevoir en effet que l'élève ne trouve dans sa famille aucun écho » ou « des échos contradictoires à ces problèmes vitaux que lui aura expliqués et dévoilés l'école ? ». Cela explique que seules quelques rares initiatives locales, pour lesquelles les enseignants, les parents et les institutions scolaires avaient su coopérer, aient jusqu'alors vu le jour. Louis François est d'ailleurs le préfacier en 1948 de *La famille et l'école devant le problème de l'éducation sexuelle*, ouvrage de Pierre Chambre, professeur de lettres, animateur de l'école des parents de Chambéry et pionnier de ces « causeries aux adolescents » en milieu scolaire dès le début des années 1940, qui abordent les questions sexuelles.

Unaniment, le comité d'étude dirigé par Louis François prend acte du fait que les « problèmes sexuels jouent dans la vie des enfants un rôle très important et prennent à l'âge de la puberté une intense acuité », mais qu'il convient de ne pas « leur accorder une place excessive ». « C'est donc au sein de la famille que [l'éducation sexuelle] peut se donner de la façon la plus aisée et la plus efficace », mais « si les parents faisaient leur devoir, le problème de l'éducation sexuelle à l'école ne se poserait pas ». Or, si l'éducation sexuelle est « une œuvre extrêmement délicate », « les difficultés s'accroissent à l'école ». Néanmoins, dans la mesure où les parents ne s'en chargent pas, puisque « dans neuf familles sur dix » l'on semble « avoir adopté la technique du silence », « le problème de l'éducation sexuelle est donc de ceux que l'école publique ne peut éluder et qu'elle doit s'efforcer de résoudre », souligne le rapport.

Même si ce dernier dévoile sur près de dix pages une ébauche concrète de programme(s) adapté(s) aux différents cycles et classes (dès l'âge de sept ans) et au sexe des élèves, des questions plus générales – et plus profondes peut-être – restent toutefois en suspens : « Comment intégrer, diluer, l'éducation sexuelle dans l'éducation générale ? » car « se figurer un enseignement sexuel qui serait une branche à part de l'instruction générale et de l'éducation générale serait [...] une erreur pédagogique ». Et « comment lui donner un caractère progressif adapté à des âges différents ? ».

Rendu public en octobre 1948, après avoir écouté la position des Églises et étudié ce qui se pratiquait dans d'autres pays, notamment en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Suède, pays dans lequel l'éducation sexuelle est enseignée à l'école depuis 1942, le rapport François propose, sans doute pour la première fois, une définition claire de ce qu'est ou de ce que devrait être l'éducation sexuelle : « L'éducation sexuelle proprement dite [est] le devoir de faire comprendre aux adolescents et aux jeunes gens que l'instinct sexuel est un instinct redoutable qui, laissé sans contrainte, risque de les

entraîner à toutes sortes de perversions, de ruiner l'équilibre mental de l'individu et l'équilibre moral de la société; de leur faire comprendre que cet instinct, comme tous les autres, doit être placé sous la dépendance de la volonté et de la raison, et l'instinct purement animal devenir instinct humain ».

Des questions nombreuses mais sans réponses

De concert avec les familles, le rapport ne peut que conclure à l'introduction de l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires – à la fois en sciences naturelles mais aussi en instruction civique et morale, voire dans d'autres matières (lettres, histoire, philosophie) –, « enseignée » par des professeurs eux-mêmes formés à la psychologie sexuelle et infantile. L'inspecteur Louis François entrevoit toutefois la difficulté de la tâche: comment les professeurs, « pièce maîtresse de la réforme », peuvent-ils être chargés d'une telle éducation alors même qu'ils « font actuellement partie de la foule de ces parents qui n'ont pas reçu eux-mêmes la moindre éducation à ce sujet et n'osent entreprendre l'éducation sexuelle de leurs enfants? »

Mais la cause est essentielle: la sexualité adolescente n'est pas une sexualité normale. L'éducation sexuelle doit servir à la seule et unique reproduction dans le cadre du mariage et se donne pour mission de dissuader enfants et adolescents d'avoir des relations sexuelles, et même de pratiquer la masturbation, solitaire ou collective:

« Une action plus profonde et plus individualisée est possible par des conversations particulières avec le maître qui a su gagner la confiance de ses élèves [et qui] pourra aider tel ou tel [à] dissiper des incompréhensions, des craintes, [à] lutter contre un penchant à la masturbation, [à] éviter des expériences malpropres qui conduisent à l'homosexualité morbide ».

Il faut aussi prévenir « les premières expériences du jeune homme, trop souvent chèrement payées, et dont les conséquences pèsent ensuite lourdement sur sa vie ». L'éducation sexuelle vise également à « renseigner sur les dangers de l'adultère, du divorce, de la prostitution » et s'inscrit dans le cadre plus large d'un encadrement des sociabilités juvéniles, en vigueur depuis la « Révolution nationale »:

« Ce travail de formation n'est pas encore suffisant, si l'on ne se préoccupe pas de donner aux élèves, en dehors des heures de classe, des distractions saines... Clubs divers, sociétés sportives, musicales, dramatiques, mouvements de jeunesse ».

Refusant d'entretenir le « mystère de la vie » et le « tabou » de la reproduction et des relations normales entre femmes et hommes, qui rendent la sexualité plus « attirante et troublante » encore pour les adolescents, le rapport François innove néanmoins en cela qu'il refuse le silence complice

de l'institution scolaire (qui se double d'une « carence des familles en ce domaine ») et cherche à substituer un discours pédagogique à des apprentissages informels, ceux des pairs, des cours de récréation et autres internats :

« Somme toute, nous laissons à l'instinct, au hasard des rencontres, le soin de révéler à nos enfants les mystères de la vie et les devoirs qu'ils nous créent. Le domaine, où jaillissent les sources de la vie, est le seul qui reste fermé à tout progrès scientifique ou pédagogique. Nous exigeons que nos enfants aient de bons professeurs dans les différentes matières d'enseignement, mais dans les questions sexuelles nous laissons au hasard le soin de les éclairer, sans souci des lourdes responsabilités que nous encourons. »

Faut-il déceler ici l'expérience du scoutisme chez Louis François, dans ces groupes de jeunes où les garçons particulièrement découvrent leurs corps, et celui des autres ? Toujours est-il que faisant le constat que les jeunes apprennent par eux-mêmes par le biais de l'imaginaire pornographique, des discussions entre pairs, ou encore des premiers jeux érotiques entre garçons⁸, voire par les « mauvaises » rencontres ou fréquentations, c'est dans ce contexte d'une crainte des « amitiés particulières » combinée à la nécessaire promotion de l'hétérosexualité que se conçoit le projet scolaire de l'éducation sexuelle porté par Louis François. La mixité, ou plus exactement la coéducation des sexes à l'école, est encore une solution moins dangereuse que « les perversions, les refoulements, l'homosexualité », car elle favoriserait l'interconnaissance progressive et l'affection (moralement encadrées) entre filles et garçons. Déjà au début du xx^e siècle, la continence prolongée imposée aux jeunes gens était dénoncée par nombre de sexologues qui craignaient qu'elle ne favorisât la masturbation, qui aurait débouché sur l'homosexualité⁹. Outil de l'idéologie hétérosexuelle, mais pas d'une hétérosexualité débauchée, laissée au hasard des rencontres qui pourraient conduire les jeunes vers des sentiers peu désirables, mais bien au service de l'ordre hétérosexuel, de ses institutions – le mariage et la famille –, le projet de l'éducation sexuelle sert aussi à socialiser enfants et adolescents selon les normes de leur sexe biologique, en somme à inculquer les lois du genre. Inquiet, le monde adulte considère les instincts et désirs amoureux et sexuels des jeunes comme survalorisés, exaltés, excités par le cinéma, la presse ou encore la publicité, dans un contexte de juvénalisation et de modernisation de la société où l'adolescence est en passe de devenir, dans le domaine des apparences, de la mode, de la présentation de soi, un modèle.

Même si le rapport François est novateur pour son époque, s'inscrivant dans la logique de la réforme Langevin-Wallon, notamment sur la coédu-

8. REVENIN R., « Les garçons, l'amour, la sexualité : une jeunesse sous surveillance ? (Paris, 1945-1975) », thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Pascal Ory, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2012, 693 p., à paraître aux éditions Vendémiaire.

9. CHAPERON S., *Les origines de la sexologie (1850-1900)*, Paris, Louis Audibert, 2007.

cation des sexes qu'il appelle de ses vœux, sur l'inclusion d'une dimension morale au projet d'éducation sexuelle – ne la limitant ainsi pas aux seuls aspects biologiques, sur la formation des enseignants, sur les liens à nouer entre l'école, les élèves et leurs parents, ou encore sur la nécessité pour les pouvoirs publics de produire des brochures explicatives à destination des familles, pour l'essentiel il est, comme tous les projets qui suivront, antisexuel. « En réalité, cet enseignement des phénomènes de la reproduction est le contraire d'un enseignement véritable » : « Son objet est, en effet, de détourner l'attention du sujet des questions qui lui sont exposées afin que la curiosité de savoir une fois satisfaite ne puisse irriter la curiosité d'éprouver », lit-on dans le rapport de 1948.